

Date de séance : 20 mars 2026
Date de convocation : 16 mars 2026
Date d'affichage : 16 mars 2026
Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents : 28
Suffrages exprimés : 29

L'an deux mille vingt-six,
Le 20 mars à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué,
s'est réuni en Mairie sous la présidence de
Monsieur Yann PERRON, Maire,

Présents : Mmes Mélanie FAIVRE, Tinaïck HELARY, Marie LATORRE, Néné DIARRA, Marie-José DE CARVALHO, Chritine PRÉAUD, Emma LORY, Djamila YAKIL, Annie CHARPENTIER, Laura ANTOLINI, Angélique STULMULLER, Alexandra RAVÉ, Mélissa NAIT-BEKKOU, Angélique DARLAVOIX

MM. Yann PERRON, Jackie SCHINZEL, Sébastien COUVET, Jean-François BRICOURT, Sébastien DRAY, Rhamid HACHEMI, Jean-Marc BEBEL, Baptiste DEROUALLIERE, Nicolas LOISON, Cédric BARTH, Pascal ZANDOTTI, Matthieu DASSÉ (arrivé à 19 heures 27), Jean LEMAIRE, Jean-François MARIANI

Procuration : M. Alexandre KARAA à Mme Angélique DARLAVOIX

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Mélanie FAIVRE

N°2603

Objet : Élection des adjoints

VU le Code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L.2122-1 à L.2122-17,

VU la délibération du conseil municipal en date du 20 mars 2026 fixant le nombre d'adjoints au maire à 8,

CONSIDERANT que les adjoints sont élus au scrutin de liste paritaire, à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel,

CONSIDERANT la liste candidate suivante :

Mélanie FAIVRE
Sébastien COUVET
Tinaïck HELARY
Jackie SCHINZEL
Marie LATORRE
Jean-François BRICOURT
Néné DIARRA
Sébastien DRAY

CONSIDERANT la désignation de deux assesseurs : M. Baptiste DEROUALLIERE et Mme Emma LORY

CONSIDERANT que le maire invite chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, à déposer son bulletin de vote dans l'urne,

CONSIDERANT qu'après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement et qu'il est constaté ce qui suit :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 29

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages blancs : 6

Nombre de suffrages exprimés : 23

Majorité absolue : 12

Résultats du premier tour de scrutin :

Liste de Mélanie FAIVRE : 23 voix

CONSIDERANT que la liste Mélanie FAIVRE a obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés

Le conseil municipal,

1) PROCLAME élus adjoints au maire :

1^{ère} adjointe Mélanie FAIVRE

2^{ème} adjoint Sébastien COUVET

3^{ème} adjointe Tinaïck HELARY

4^{ème} adjoint Jackie SCHINZEL

5^{ème} adjointe Marie LATORRE

6^{ème} adjoint Jean-François BRICOURT

7^{ème} adjointe Néné DIARRA

8^{ème} adjoint Sébastien DRAY

2) DIT que les intéressés sont immédiatement installés dans leurs fonctions.

Certifié exécutoire après envoi au contrôle de l'égalité et affichage le 20/03/2026

Délai de recours :
2 mois à compter de la date
de publication

Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles (articles R.421-1 et R.421-5 du
Code de Justice Administrative)

Pour copie conforme
Le Maire,
Yann PERRON

Pour copie conforme
La secrétaire de séance,
Mélanie FAIVRE

